



Proposition d'amendement d'un acte législatif

Version 1

chh / 29 février 2024

CHA 7 2019.STA.1842 Loi sur l'archivage (LArch) (Modification)

Auteur-e	Art.	Al.	Lit.	Proposition	+ / ++	- / --
UDC (Zbinden)	15a	2		Renvoi à la commission avec la charge suivante : Formuler cet alinéa en des termes plus contraignants. Il convient d'examiner si le canton doit mettre à la disposition des communes des ANLT, dont l'utilisation resterait facultative, pour l'archivage des données qui ne tombent pas sous le coup de l'alinéa 1.	+	